

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr COSSON donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET

Absent : Mr BERGAMI G. et Mme GONINET L.

VOTE: En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 4 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle CIERGE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Espace France Services – Convention de mise à disposition de locaux à Cap Emploi

ESPACE FRANCE SERVICES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A CAP EMPLOI

- VU les statuts de la CCEDA ;
- VU la délibération N° 11 du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2022 relatif à l'Espace France Services – Labellisation ;
- VU le projet de convention de mise à disposition des locaux en annexe

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes a intérêt à favoriser l'accueil de permanences de partenaires locaux pour contribuer à enrichir l'offre de services proposé au sein son Espace France Services

Mme la Présidente rappelle que l'Espace France Services Entre Dore et Allier a été labellisé depuis le 1^{er} juillet 2022. La Communauté de communes apporte aux habitants un nouveau service facilitant l'accès aux services publics et accompagnant les usagers dans l'accomplissement de leurs démarches administratives et numériques.

La labellisation France Services permet de nouer un partenariat avec un bouquet de 9 opérateurs nationaux (CAF, MSA, CPAM, CARSAT/CNAV, Pôle Emploi, Direction Générale des Finances Publiques, la Poste et les Ministères de l'Intérieur et de la Justice).

Plus largement, la Communauté de communes est attentive à ce que son Espace France Services permette également de tisser un partenariat plus large au service des usagers en proposant des permanences d'acteurs locaux.

Mme la Présidente informe que dans ce cadre, Cap Emploi a sollicité la Communauté de communes pour proposer une permanence mensuelle dans les locaux de son Espace France services.

Cap Emploi assure l'accompagnement de toute personne en situation de handicap en recherche d'emploi ou salarié et travailleur indépendant dans une phase de reconversion professionnelle pour lesquelles le handicap constitue le principal frein à une reprise d'emploi. Cet accompagnement se traduit par des accompagnements individuels et collectifs axés sur la recherche d'un emploi compatible avec les conséquences du handicap et les besoins du marché du travail.

Madame la Présidente expose qu'il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Cap Emploi.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de mise à disposition jointe en annexe
- D'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention et ses avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 juillet 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente